





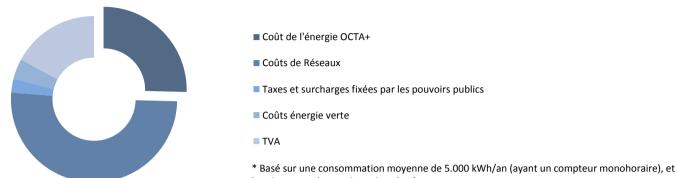




Clients professionnels à Bruxelles - 01/2022 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)
Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



		Consommation	Injection	
		Le prix de l'énergie est indexé mens	uellement et suit les prix du marché	
Tarif et durée		1 an		
Redevance fixe (€/an)		61,98	Offerte	
Compteur monohoraire		29,41	17,03	
Compteur	Heures pleines	29,41	17,03	
bihoraire	Heures creuses	29,41	17,03	
Compteur exclusif nuit		29,41	-	
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.		
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.		
Service 5 étoiles		Vous choississez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).		
		Commandez votre mazout chez OCT exceptionnelle de 30 € TVAC sur cha Mazout+.	•	
OCTA+ deals		Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.		
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,207 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez un fournisseur 100% belge et de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.		

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de	Distribution			Location compteur	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur	
distribution	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit	(€/an)			l'énergie
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	7,04	7,04	5,14	5,14	10,26	2,36	0,3512	0,1926

Puissance mise à disposition

Puissance	€/an
<= 13 kVA	26,23
> 13 kVA	52,45

Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0,00
>1,44 et <6 kVA	10,20
>6 et <9,6 kVA	16,32
>9,6 et <13 kVA	20,40
>13 et <18 kVA	30,60
>18 et <36 kVA	40,80
>36 et <=56 kVA	81,60
>56 kVA	132,60

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région de Bruxelles-Capitale	
Coûts énergie verte	1,134	

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/01/2022 et le 31/01/2022 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité OCTA+ Smart Variable est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations horaires Day Ahead Belpex Baseload par le profil S11 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S11 de 261,06€/MWh HTVA: compteur monohoraire: Belpex S11 * 1,11 + 4,33; compteur bihoraire heures pleines: Belpex S11 * 1,11 + 4,33; compteur bihoraire heures creuses: Belpex S11 * 1,11 + 4,33; compteur sclusif nuit: Belpex S11 * 1,11 + 4,33.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Toutes les mentions sur cette carte tarifaire concernent des coûts dont vous nous êtes redevable, sauf les composantes dans la colonne « Injection » qui sont facturables à OCTA+ par le Client (voir conditions ci-dessous).

Dans le cas où vous avez une installation de production décentralisée qui porte le même code EAN que celui de votre Contrat pour la fourniture d'électricité, OCTA+ est enregistré automatiquement dans le Registre d'Accès du gestionnaire de réseau en tant qu'acheteur de l'électricité injectée par vos soins au Point de raccordement concerné (ci-après Injection).

Nous achetons votre Injection aux conditions suivantes: (a) votre installation est conforme à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables, y compris au contrôle RGIE, (b) vous avez signalé votre installation auprès du gestionnaire de réseau, (c) votre installation est correctement raccordée conformément au Règlement de raccordement et n'a pas été mise hors service, (d) le réseau est disponible et/ou l'accès au réseau est possible et (e) les volumes de votre Injection nous sont correctement alloués par le gestionnaire de réseau.

Dès qu'un autre fournisseur s'enregistre dans le Registre d'Accès en tant que nouvel acheteur de votre Injection, notre achat de votre Injection prend fin et nous nous réservons le droit d'adapter les conditions de votre Contrat pour la fourniture d'électricité, ou, moyennant deux mois de préavis, de mettre fin à ce dernier. Nous nous réservons également le droit de ne plus acheter votre Injection lorsque vous choisissez un autre fournisseur pour l'électricité que vous prélevez.

Votre tarif d'injection est renouvelé au même moment que le tarif pour votre électricité prélevée. Deux mois avant le renouvellement de votre Contrat, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

Les éventuels frais de réseau et surcharges, à majorer le cas échéant de la TVA, vous seront facturés par OCTA+ de manière transparente. Nous pouvons modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients y correspondants à condition que la réglementation ou le modèle de marché changent ou soient abrogés, ou à condition que les indices concernés changent fondamentalement ou qu'ils ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou qu'elles ne soient plus publiées (régulièrement). Ces modifications vous seront alors répercutées entièrement et ce, le cas échéant, rétroactivement.

Le volume injecté sera toujours comptabilisé sur base des montants en vigueur aux moments concernés, le cas échéant rétroactivement.

Le prix de votre injection est indexé mensuellement sur base du paramètre d'indexation de la Belpex. Selon la configuration de votre compteur, la formule tarifaire est la suivante (en €/MWh): monohoraire : Belpex * 0,7755 - 20 ; bihoraire heures pleines : Belpex * 0,7755 - 20 ; bihoraire heures creuses : Belpex * 0,7755 - 20. La valeur de la Belpex du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. A titre informatif, les prix indiqués sur ce document sont basés sur la dernière valeur de la Belpex connue (245,44 €/MWh HTVA). Les valeurs historiques de la Belpex peuvent être consultées sur notre site www.octaplus.be > tarifs & docs > Paramètres électricité tarifs variables.